



**Fonds d'intervention paysagère en accompagnement
au référentiel paysager du Grand Ried**

Rapport n° CP/2012/171

Service gestionnaire :
Pôle développement des territoires

Résumé :

Le Conseil Général a décidé le 29 mars 2010 de mettre en place un Fonds d'intervention paysagère en accompagnement au référentiel paysager du Grand ried. Le subventionnement du projet mené par la Commune de mussig pourrait constituer une application de ce dispositif qui a reçu l'aval du Comité de pilotage 'Paysage' du Grand Ried.

1. Rappel des décisions concernant le référentiel paysager du Grand Ried

Lors des réflexions Hommes et Territoires, la question des paysages a été repérée comme une préoccupation importante pour les Bas-rhinois. C'est pourquoi, à la fin 2005 a été lancée une démarche globale d'élaboration de référentiels paysagers sur tout le Bas-Rhin. La première étude-test sur le secteur du Grand Ried a été confiée à l'ADEUS.

Un Comité de Pilotage Paysage sur le Grand Ried, présidé par le Président de la Commission de l'environnement, a été créé au début de l'été 2009, pour gérer une enveloppe de 30 000 € accordée pour «accompagner» l'opération de sécurisation de la RD 468 entre Saasenheim et Diebolsheim.

Il s'est réuni pour la première fois le 7 septembre 2009 et a examiné le projet de l'Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPMA) d'Ohnenheim le long de la Blind (commission permanente du 12 avril 2010) et plusieurs projets de plantations portés par les communes de Saasenheim, Muttersholtz et Baldenheim.

Critères d'éligibilité et taux d'intervention adoptés en plénière le 29 mars 2010

Critères d'éligibilité :

- projets localisés sur le territoire du référentiel du Grand Ried ;
- projets associatifs ou publics ;
- projets répondant aux enjeux du référentiel paysager du Grand Ried.

Taux d'intervention, modalités d'intervention :

- nature des travaux subventionnés : financement prioritaire des travaux liés aux plantations ;
- subvention de 50% du coût HT pour les collectivités locales, du coût TTC pour les associations (cas où le projet n'est pas éligible à d'autres dispositifs) ;
- lorsque le projet est éligible à d'autres dispositifs (création de vergers écoles ou solidaires, plantation de haies, Trame verte du Conseil régional d'Alsace), le fond Référentiel paysager vient en complément sans dépasser 80% d'aide publique.

Principe du plafonnement : Il a été décidé de plafonner l'aide à 5 000 € par projet, de sorte à soutenir plus de projets

2. Projet présenté par la commune de Mussig

La commune de Mussig, propriétaire du foncier, a prévu de remplacer les arbres coupés le long de la voie empruntée par les voitures sur le chemin du Moulin Stoll (suite aux branches qui tombaient à chaque coup de vent et trop près de la voie, risquant de causer des accidents). Ce secteur très proche de l'Illwald, doit pouvoir accueillir des arbres d'essences locales. Le croisement avec la digue Est-Ouest sera également enrichi en végétaux, la haie conservée au-delà de la digue, près du Moulin, devant servir de modèle pour la partie à renaturer.

Le coût prévisionnel est estimé à 2 925,92 Euros HT pour la plantation de 15 tilleuls et 5 pommiers locaux. Le Conseil Général du Bas-Rhin est sollicité à hauteur de 50% (**soit 1 463 €**). Le reste sera financé par la commune (le Conseil Régional n'intervenant pas au titre de la Trame verte dans ce cas ponctuel précis).

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35353	204-204142-731	8 000,00 €	8 000,00 €	1 463,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Commune de MUSSIG une subvention de 1 463 € pour ses projets de plantation de tilleuls et pommiers locaux le long du chemin Stoll.

Strasbourg, le 21/02/12

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL